



10 rue des Amaryllis
34070 Montpellier

04 11 93 21 81
contact@eskis.org
www.eskis.org

**ÉTUDE PAYSAGÈRE POUR LE
CAMPING DES ORGUES**
Saint-Flour — Cantal

5 AVRIL 2017



Mairie de Saint-Four
1 place d'Armes
15100 Saint-Flour



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I/ANALYSE PAYSAGÈRE.....	4
1/Au-dessus des orgues.....	4
2/Entre ville dense et campagne.....	6
3/Vocation touristique dialoguant peu avec le contexte paysager.....	12
Conclusion de l'Analyse.....	17
II/PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT.....	18
1/Composer avec la lisière entre jardins privés et champs.....	20
2/S'inscrire dans la pente et la continuité urbaine.....	24
3/Un camping agréable qui profite de sa localisation privilégiée.....	29

INTRODUCTION

Le camping municipal des orgues se trouve sur le versant Sud du plateau basaltique sur lequel s'installe le centre historique de Saint-Flour. Situé à l'interface du tissu urbain de la ville et du site inscrit des orgues, le camping bénéficie d'une situation privilégiée qui constitue un atout indéniable compte tenu de sa vocation touristique. Cependant cette situation exceptionnelle exige dans le même temps une attention particulière concernant l'aménagement du camping notamment l'implantation de constructions et de zones de stationnement.

La commune de Saint-Flour ayant créé le camping des orgues dans les années 70, missionne un nouveau gestionnaire pour son équipement touristique. La Somival souhaite donc renouveler l'offre d'hébergement touristique sur le camping des orgues et porte un projet d'installation d'Habitations Légères de Loisir (HLL). Ce projet soutenu par la commune est cependant incompatible avec les mesures réglementaires prescrites par l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), interdisant toutes constructions dans la zone du camping.

Le contexte réglementaire de la parcelle et notamment l'AVAP n'étant pas compatible avec le projet de requalification du camping tel qu'il était imaginé initialement, il est nécessaire de définir un nouveau projet. Le bureau de concepteurs paysagistes ESKIS a donc été missionné pour réaliser une étude paysagère concernant l'aménagement du camping des orgues. Le projet aura pour vocation de respecter les enjeux paysagers et urbains du site notamment :

- Préserver la silhouette urbaine de la ville avec un bâti dense au sommet de l'éperon basaltique
- Préserver les qualités paysagères et environnementales des jardins comme espace de transition entre le tissu bâti et les espaces naturels
- Donner à voir et valoriser le paysage des orgues basaltiques
- Valoriser la vocation touristique du camping et sa situation exceptionnelle en prise avec les orgues

Pour réaliser cette étude, un groupe de travail a été constitué réunissant la commune de Saint-Flour, la Somival, l'Architecte des Bâtiments de France et l'équipe d'ESKIS.

La présente mission aura donc pour objectif de réaliser une étude paysagère, d'une part, à une échelle élargie permettant d'identifier les enjeux paysagers concernant la visibilité du camping et la valorisation du contexte patrimonial des orgues, d'autre part, à une échelle plus restreinte, permettant d'identifier les enjeux spécifiques à l'aménagement d'un lieu d'hébergement touristique.

Cette étude paysagère servira de base à l'établissement d'une esquisse d'aménagement identifiant de manière précise l'implantation des différentes constructions et des équipements nécessaires à l'activité du camping. Des préconisations permettront de guider la Somival dans la future élaboration de son projet.



Saint-Flour, installée sur une planèze, en promontoire sur la vallée de l'Ander.

1/AU-DESSUS DES ORGUES

Le camping des orgues porte son nom du fait qu'il se situe au-dessus d'une falaise basaltique remarquable. Les orgues constituent un monument naturel, exceptionnel et caractéristique à la ville de Saint-Flour et bénéficient de fait du statut de site inscrit depuis 1942.

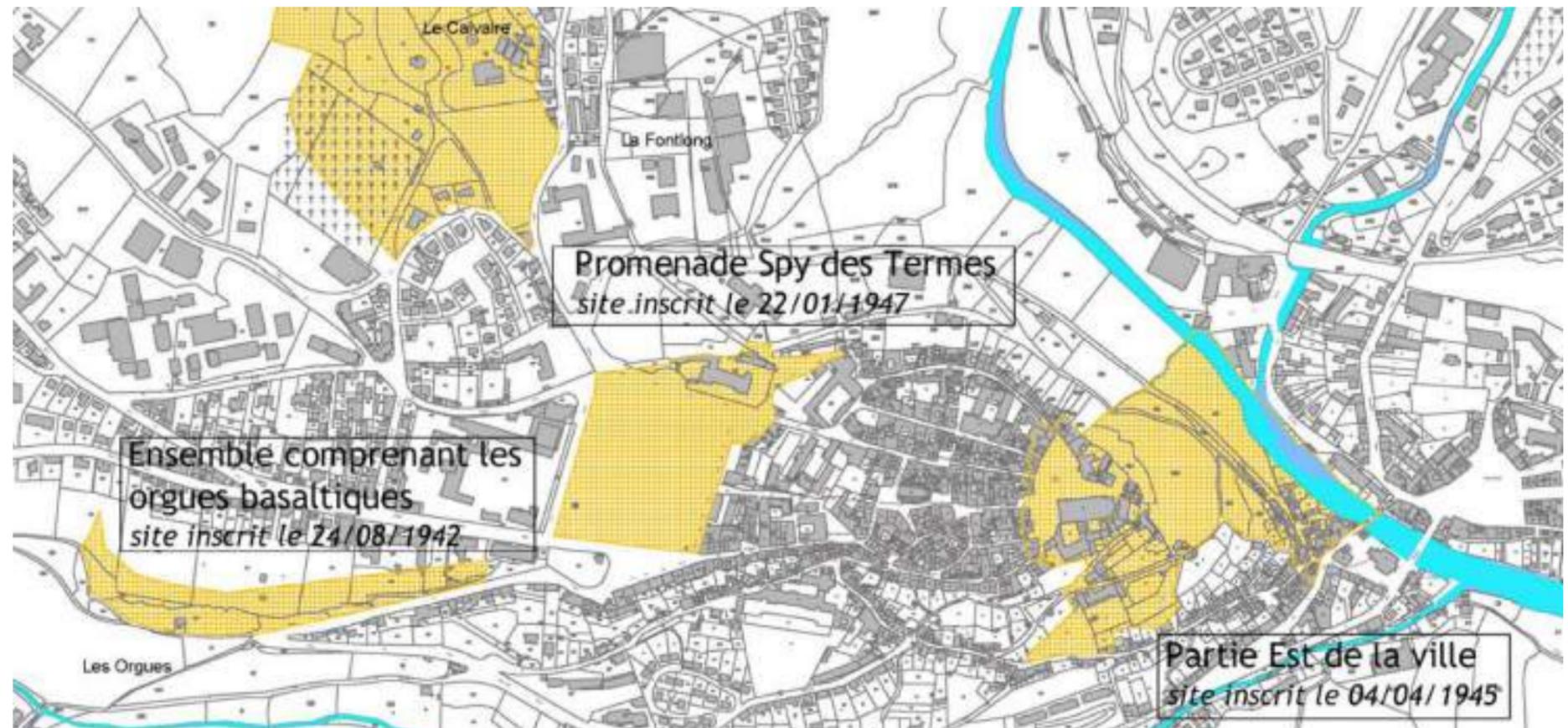
Les enjeux de la valorisation et de la préservation des orgues sont donc une priorité dans le cadre de la requalification du camping des orgues.

Ces préoccupations concernant l'impact du projet d'aménagement sont d'autant plus prégnantes que les orgues et le terrain du camping municipal sont visibles depuis les espaces ruraux au Sud de la ville de Saint-Flour.

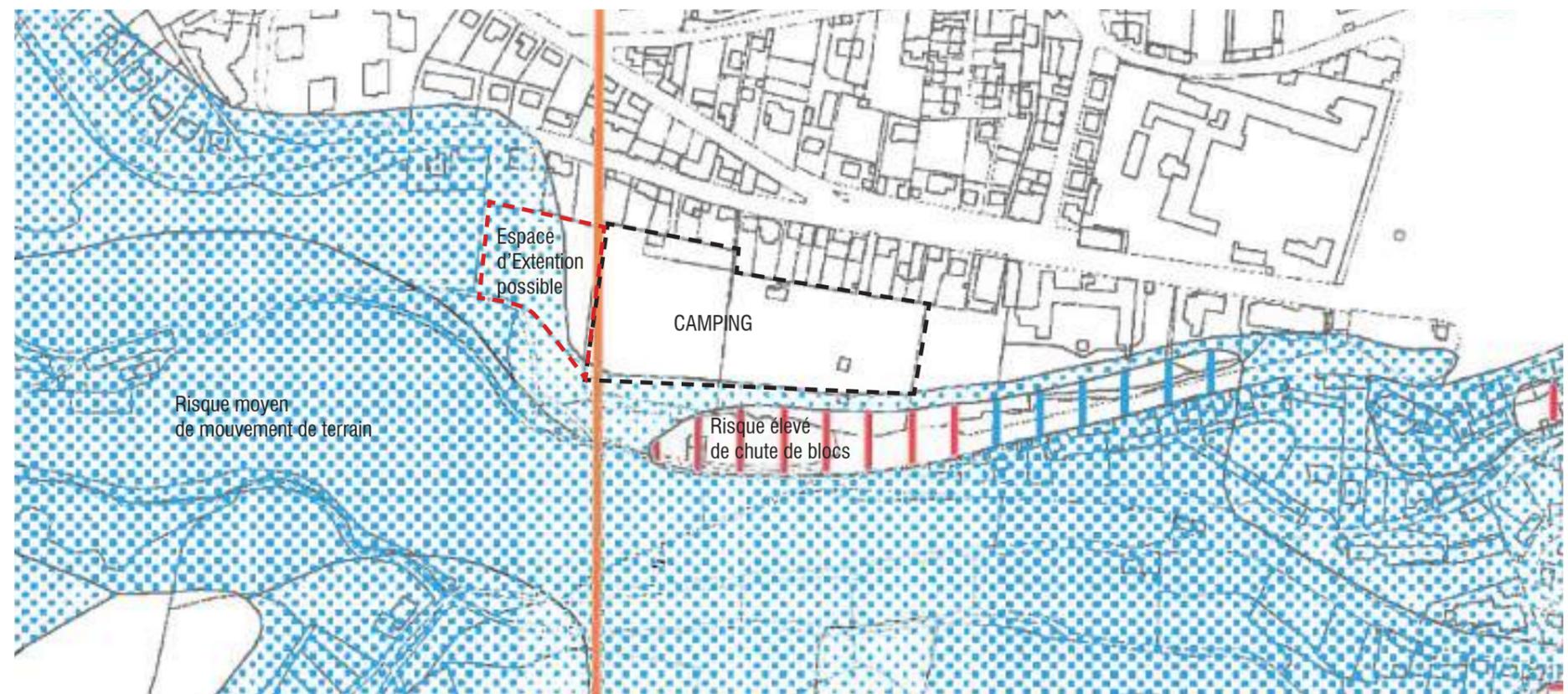
D'autre part, le futur projet d'aménagement réglementaire devra s'adapter à plusieurs contraintes réglementaires et naturelles. Dans un premier temps, l'aplomb des orgues est classé en Zone Naturelle au PLU de Saint-Flour (Nf) en raison de son intérêt floristique. La présence de la gagée de Bohème justifie cette mesure. En parallèle, la falaise est soumise à des mouvements de terrain et des risques de chute de pierre. Il apparaît donc pertinent d'adopter un recul quant à la falaise basaltique.

D'autre part, une partie du terrain prévu pour l'extension du camping est sujet à des mouvements de terrain. L'installation de HLL doit donc être envisagée de manière raisonnable et après une analyse fine de la topographie.

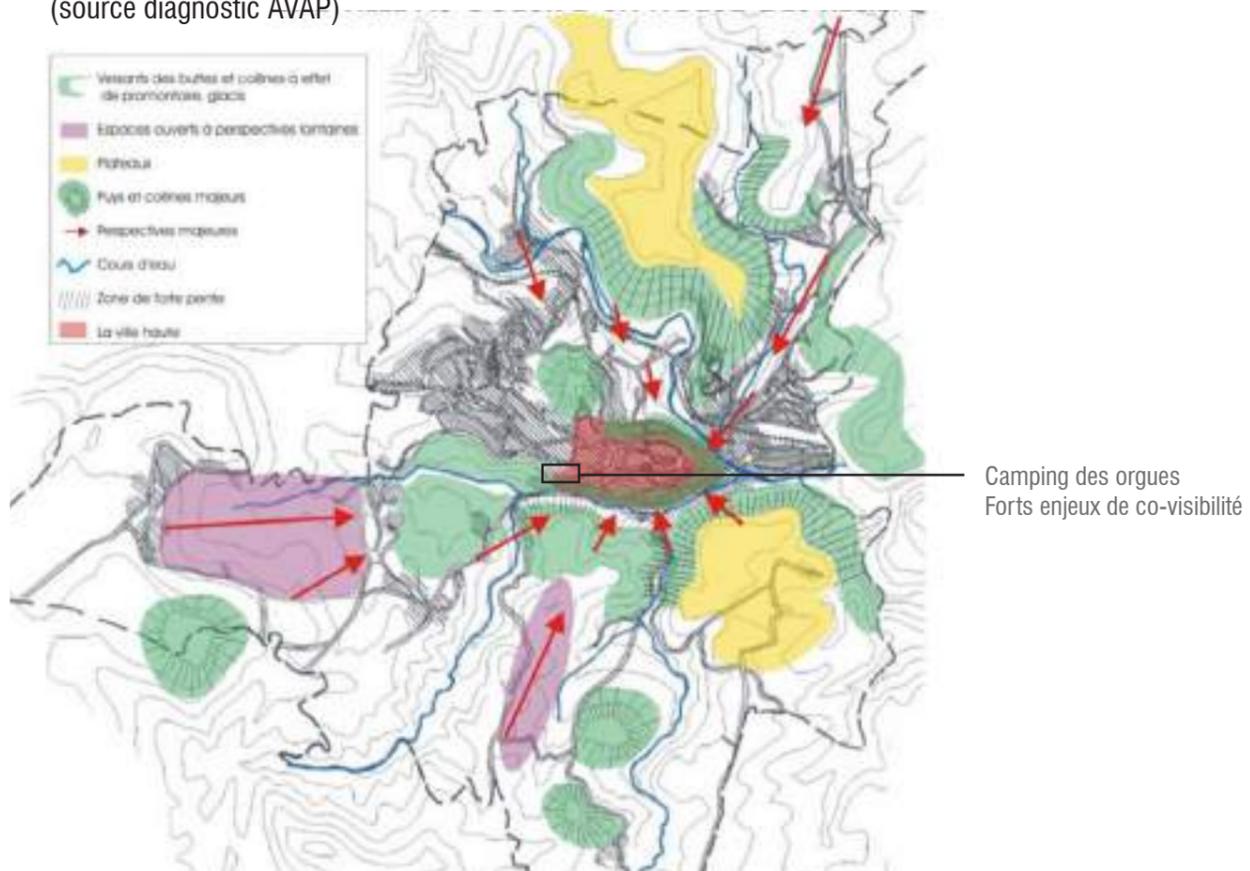
CARTE DES SITES INSCRITS (source diagnostic AVAP)



PPRM (Plan de prévention des risques majeurs) de Saint-Flour/Extrait sur le camping des orgues



RELIEFS ET POINTS DE VUE MAJEURS SUR SAINT-FLOUR
(source diagnostic AVAP)



VUE DES ORGUES

2/ENTRE VILLE DENSE ET CAMPAGNE VALLONNÉE

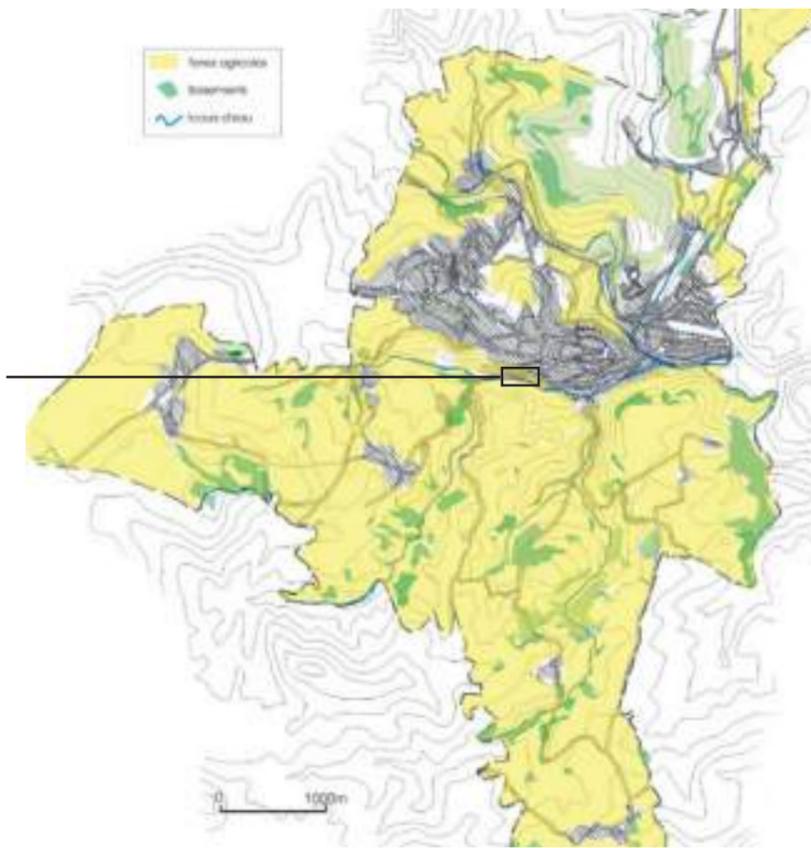
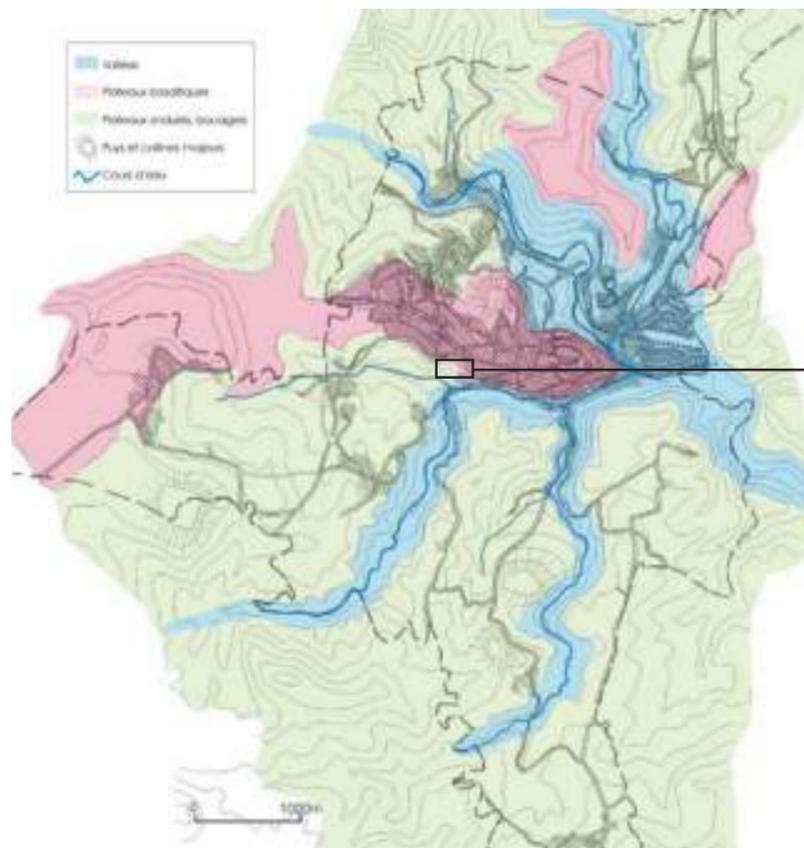
Le camping se situe dans un contexte entre milieu urbain et espaces agricoles tout à fait intéressant. Cette situation de seuil se lit à la fois à la grande échelle et se ressent jusque dans le camping.

LE CAMPING EN LISIÈRE URBAINE

Cette situation de lisière urbaine s'exprime dans le rapprochement de milieux urbains et de milieux agricoles créant un contraste d'ambiance qualitatif autour du camping des orgues.

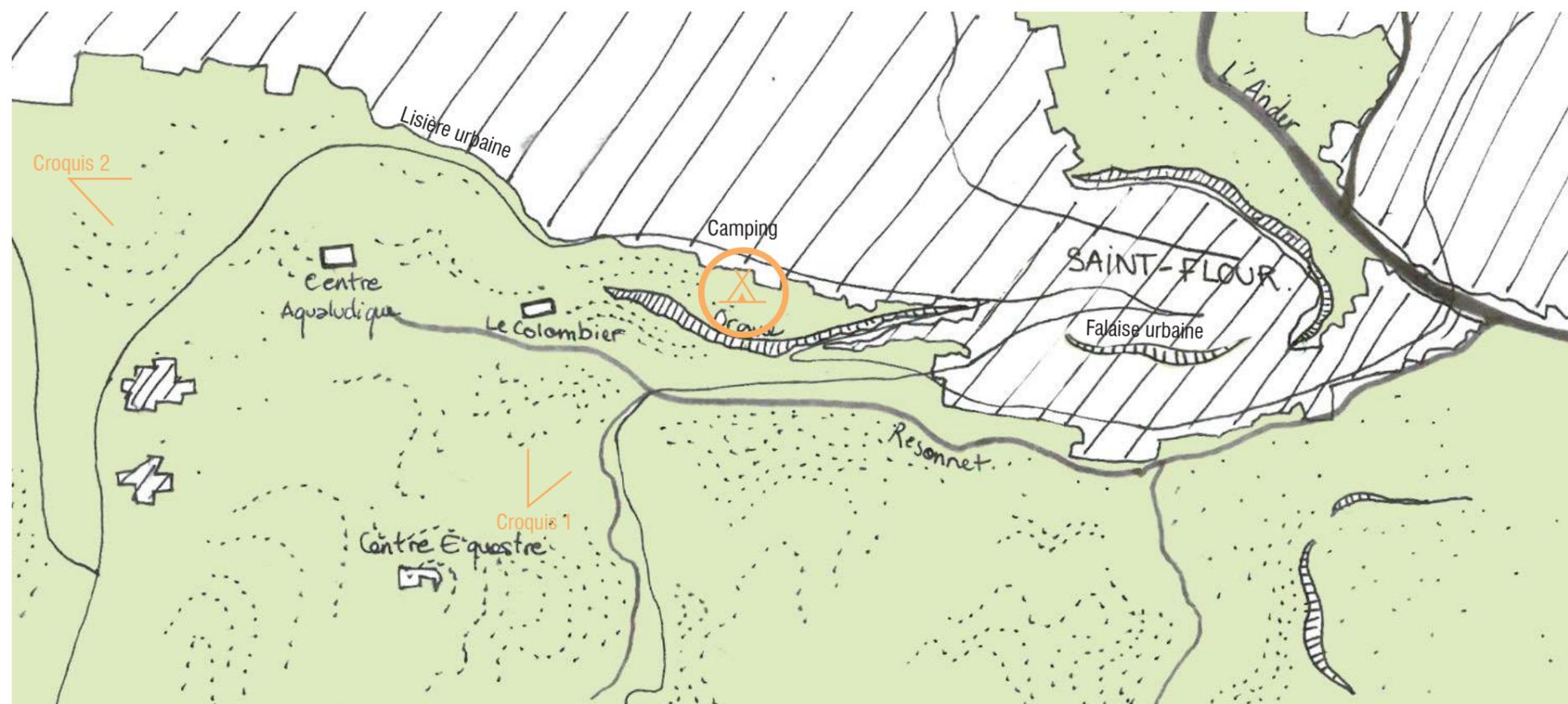
Proche du centre-ville et localisé sur un promontoire naturel, le camping s'ouvre sur la campagne de Saint-Flour, avec ses prairies, ses bocages, ses vallées boisées.

Les orgues sont aussi perçus sous une forme naturelle. Reconnus pour constituer le caractère de Saint-Flour, les orgues s'accompagnent de construction dans le centre historique créant une véritable falaise urbaine. De fait, conserver le caractère bucolique des orgues permettrait de conforter la diversité de situation de ces monuments naturels au sein de la commune de Saint-Flour.

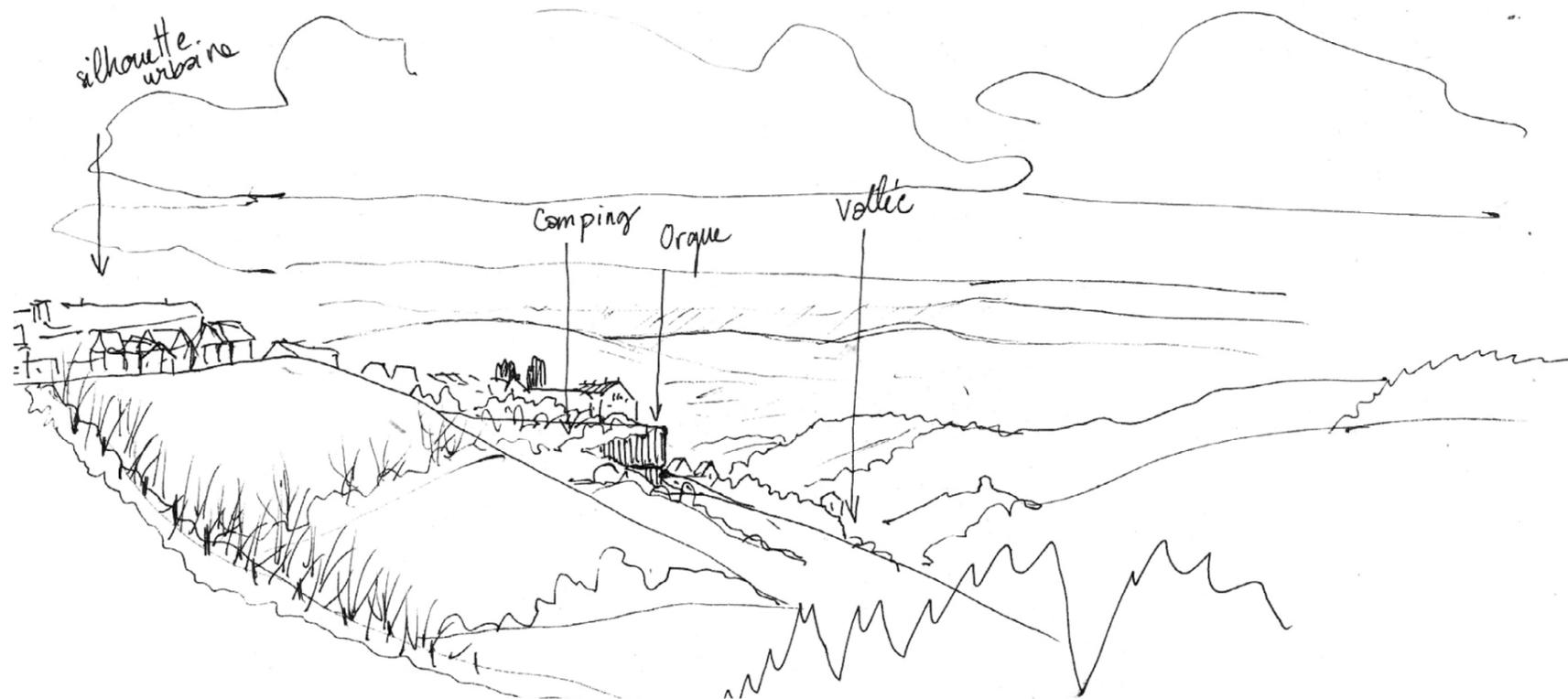


Camping des orgues :
 – Transition entre plateau basaltique et paysage vallonné
 – En façade urbaine, face à un large panorama de la campagne de Saint-Flour

CARTE DES ENTITÉS (source Diagnostic de l'AVAP)



CARTE DES ESPACES AGRICOLES (source Diagnostic de l'AVAP)

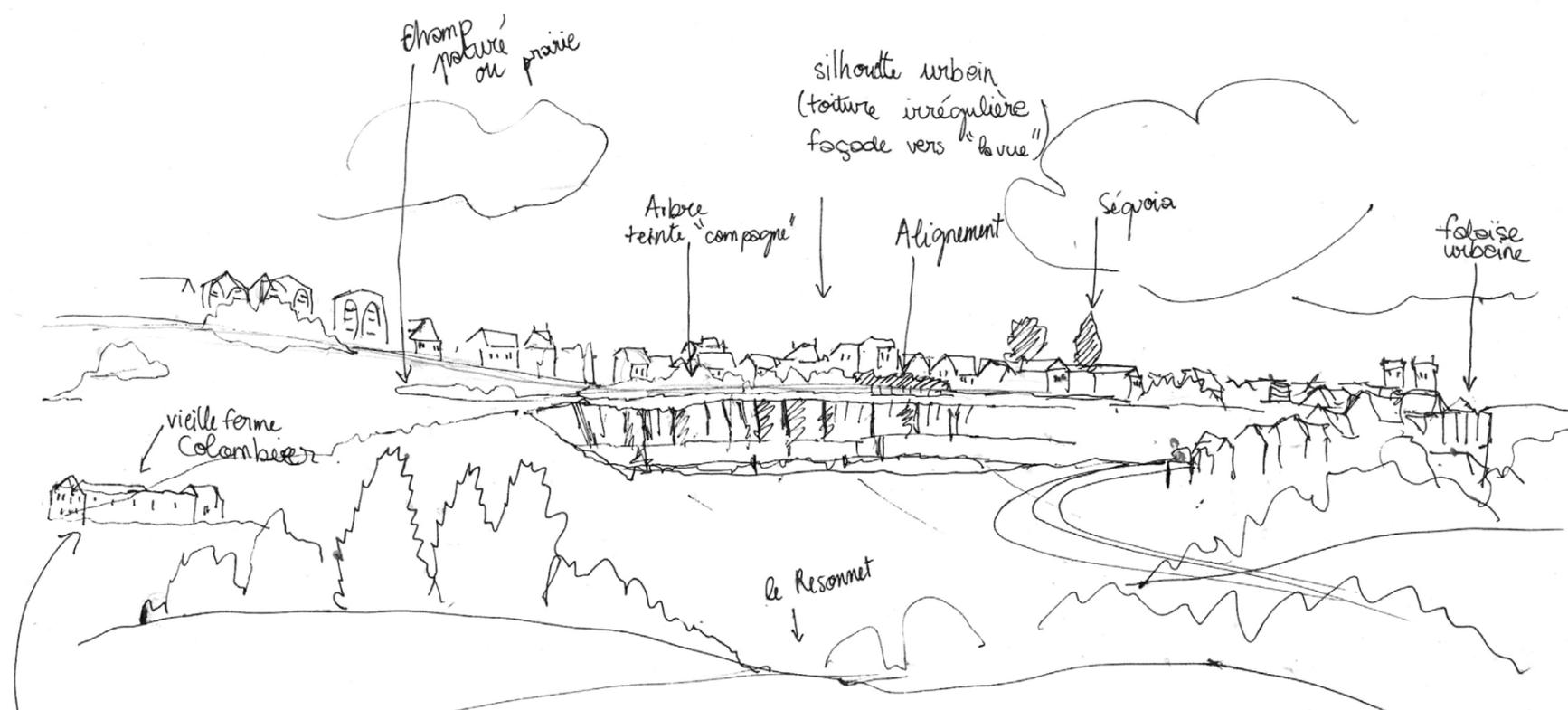


> CROQUIS 1 : VUE DEPUIS LES HAUTEURS DE LA COMBE DE VOLZAC

Le paysage champêtre et vallonné s'observe jusqu'au-dessus des orgues, au plus proche du centre historique.

La formation basaltique se prolonge dans le centre-ville, prenant d'abord l'aspect bucolique puis constituant une véritable falaise urbaine.

Elle crée un promontoire naturel pour le camping.



> CROQUIS 2 : VUE DEPUIS L'ESQUIRE

Perché au-dessus des orgues, le camping est à la transition entre le paysage vallonné et le paysage urbain. La lisière urbaine semble s'approcher des orgues jusqu'à ce que les falaises entrent en milieu urbain et créent tout le remarquable du centre historique de Saint-Flour.

LA SILHOUETTE DU CAMPING DES ORGUES

Depuis l'Escure, on perçoit très bien la silhouette du camping des orgues. En premier plan, les orgues sont surmontés d'un ourlet fin d'arbustes. Cette formation végétale, issue d'un enrichissement, est intéressante quant à l'intégration du camping cependant la gestion de ce cordon de végétation doit être suivie afin de limiter le développement d'arbres (risque d'éboulis). Au second plan, on perçoit une masse boisée créée par les différents alignements d'arbres observables dans le camping. Cette forme arborée est relativement récente cependant elle propose une silhouette intéressante notamment dans le cadre d'installation de HLL. Cette silhouette constituée des arbres du camping et des jardins privés semble proposer un bosquet composé d'essences diverses. Cette diversité évoque plus la végétation de la campagne en comparaison des séquoias et de l'alignement de tilleuls près de l'édifice religieux. D'autre part, l'ombrage apporté par les arbres offre un véritable confort pour le camping.

Le front urbain constitue le dernier plan de la silhouette du camping. Cet alignement de maison et logement collectif suit une logique de faubourg. De fait, les bâtiments sont alignés sur rue et possèdent un jardin tourné vers les orgues. De fait, le camping semble installer dans le prolongement des jardins privés.

SCHÉMA DE LA SILHOUETTE DU CAMPING

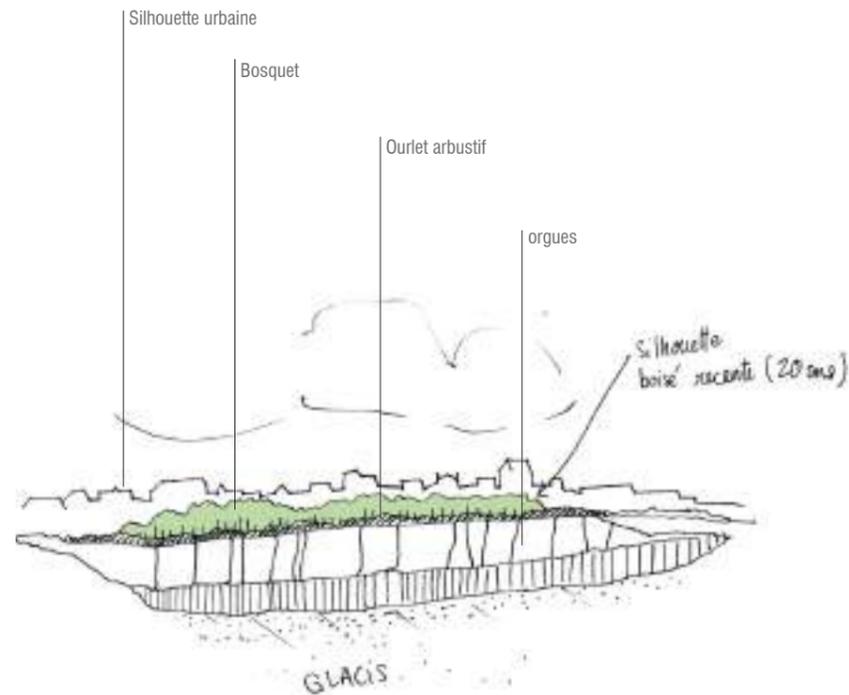


PHOTO DEPUIS L'ESCURE



ANCIENNES PHOTOS AÉRIENNES

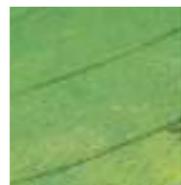




LES AMBIANCES DU CAMPING

Le camping bénéficie de l'ambiance champêtre de la campagne de Saint-Flour. La situation de promontoire et le panorama influent énormément sur l'atmosphère du camping et sur la qualité de sa situation. Cette ambiance champêtre est renforcée par la présence de haies bocagères ainsi de la proximité des jardins familiaux. D'autre part, le camping s'installe à l'arrière d'un front bâti. L'ambiance de jardins est ressentie dans le camping comme nous avons pu l'évoquer précédemment. Les arbres des jardins privés, les murs de pierres contribuent en effet à cet imaginaire.

Le camping bénéficie d'un environnement de qualité tout à fait approprié à sa vocation touristique, pourtant le camping en lui même est très monotone et dialogue peu avec le paysage sur lequel il s'ouvre. Les haies de délimitation des emplacements sont les principaux vecteurs de l'homogénéité du camping. Pourtant, des subtilités d'ambiance sont perçues et il serait intéressant de les développer lors de la requalification du camping. Ainsi près de l'entrée, l'ambiance est plus boisée grâce à la présence de plusieurs alignements de marronniers et d'érables. Autour de l'ancien dojo, on se situe sur les hauteurs du camping et on peut profiter du panorama sur la campagne. Plus près des orgues, l'espace est ouvert dégageant les vues.



ESPACES AGRICOLES ET NATURELS DE LA CAMPAGNE DE SAINT-FOUR



MONOTONIE CRÉÉE PAR LA TRAME DE HAIES DU CAMPING



JARDINS PRIVÉS ET JARDINS FAMILIAUX



ESPACES LES PLUS HAUTS PROFITANT DES MEILLEURES PERCEPTIONS DU PAYSAGE RURAL DE SAINT-FOUR

Photographie : Le camping, s'installant à l'arrière des bâtiments alignés sur rue, semble s'inscrire dans le prolongement des jardins privés.



Photographie : Près de l'ancien dojo et des jeux pour enfants, on bénéficie des meilleures vues sur la campagne de Saint-Flour.





Photographie : Les haies délimitant les emplacements instaurent la monotonie dans le camping. Cependant, le principe d'allée formant une perspective vers le panorama est intéressant à retenir dans le cadre de l'installation de HLL.



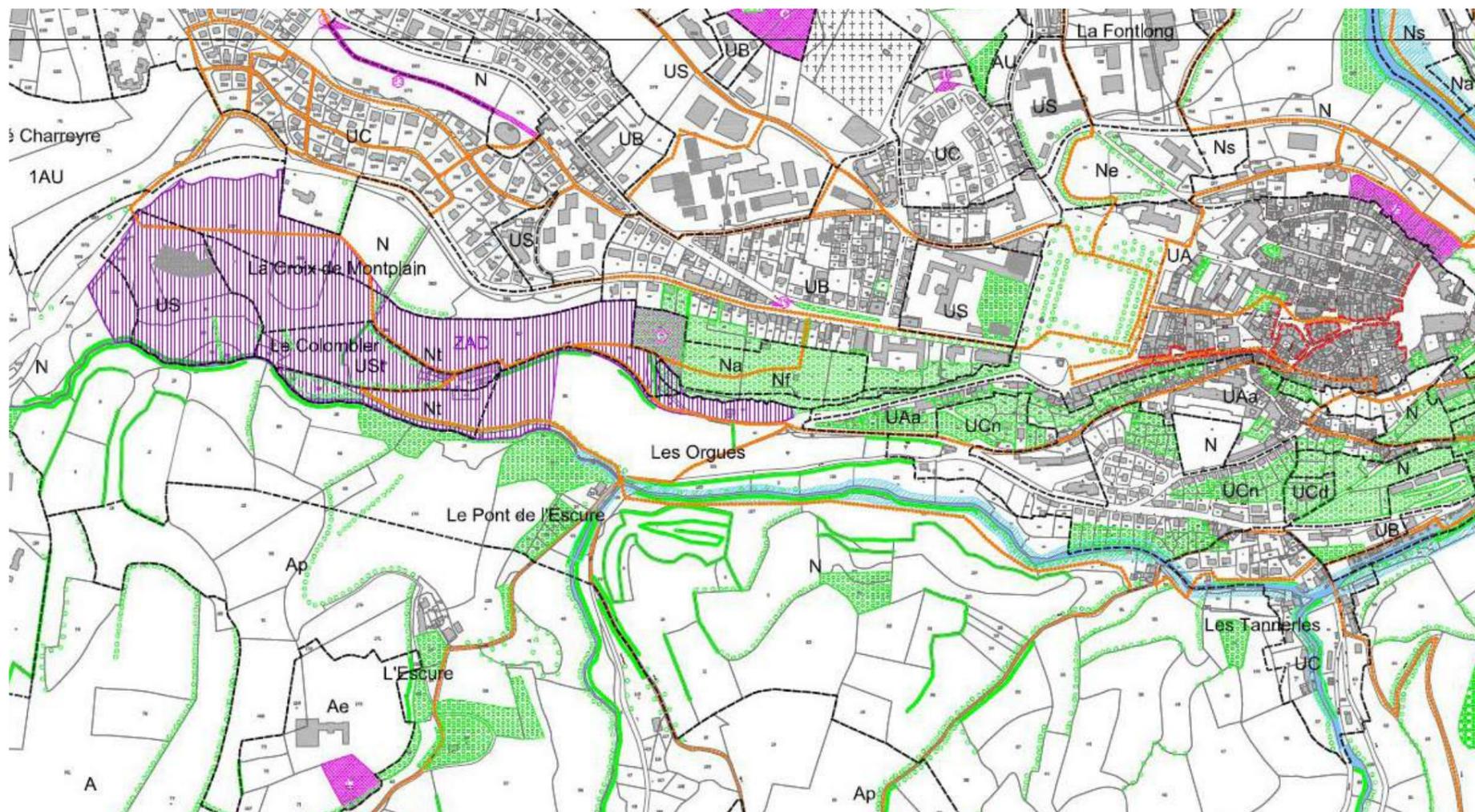
Photographie de gauche à droite : Charme, Laurier cerise, Troène —Les essences choisies pour la création de haies ne sont pas toutes intéressantes. Une sélection de ces haies sera proposée en esquisse en favorisant la conservation des charmilles et des haies de troènes et écartant de préférence les haies de laurier-cerise ou de thuyas.

3/VOCATION TOURISTIQUE DIALOGUANT PEU AVEC LE CONTEXTE PAYSAGER

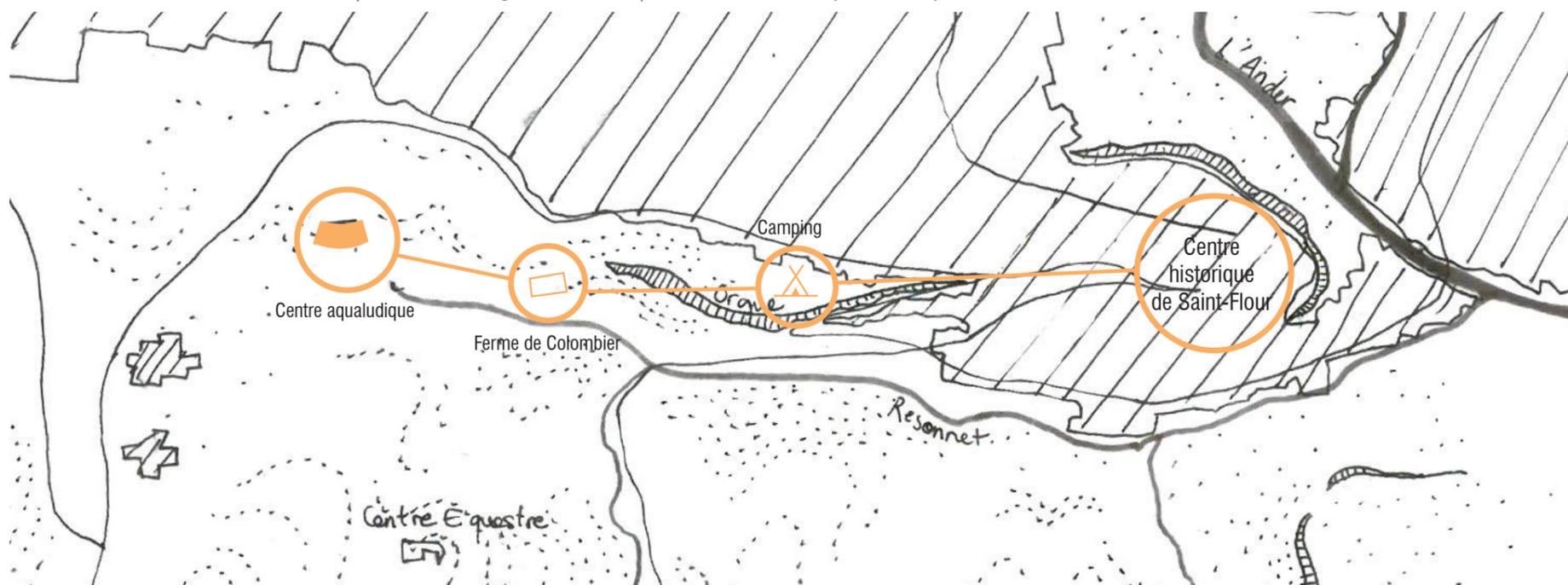
LA PROXIMITÉ AVEC LES LIEUX D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX ET LUDIQUES

Le camping, en plus de bénéficier d'une superbe ouverture sur la campagne de Saint-Flour, est situé à proximité de lieux d'intérêts touristiques et ludiques tels que les orgues, le centre historique, le centre aqualudique ou des centres équestres. En 15 minutes à pied, les vacanciers peuvent visiter le centre-ville de Saint-Flour ou se rendre au centre aquatique.

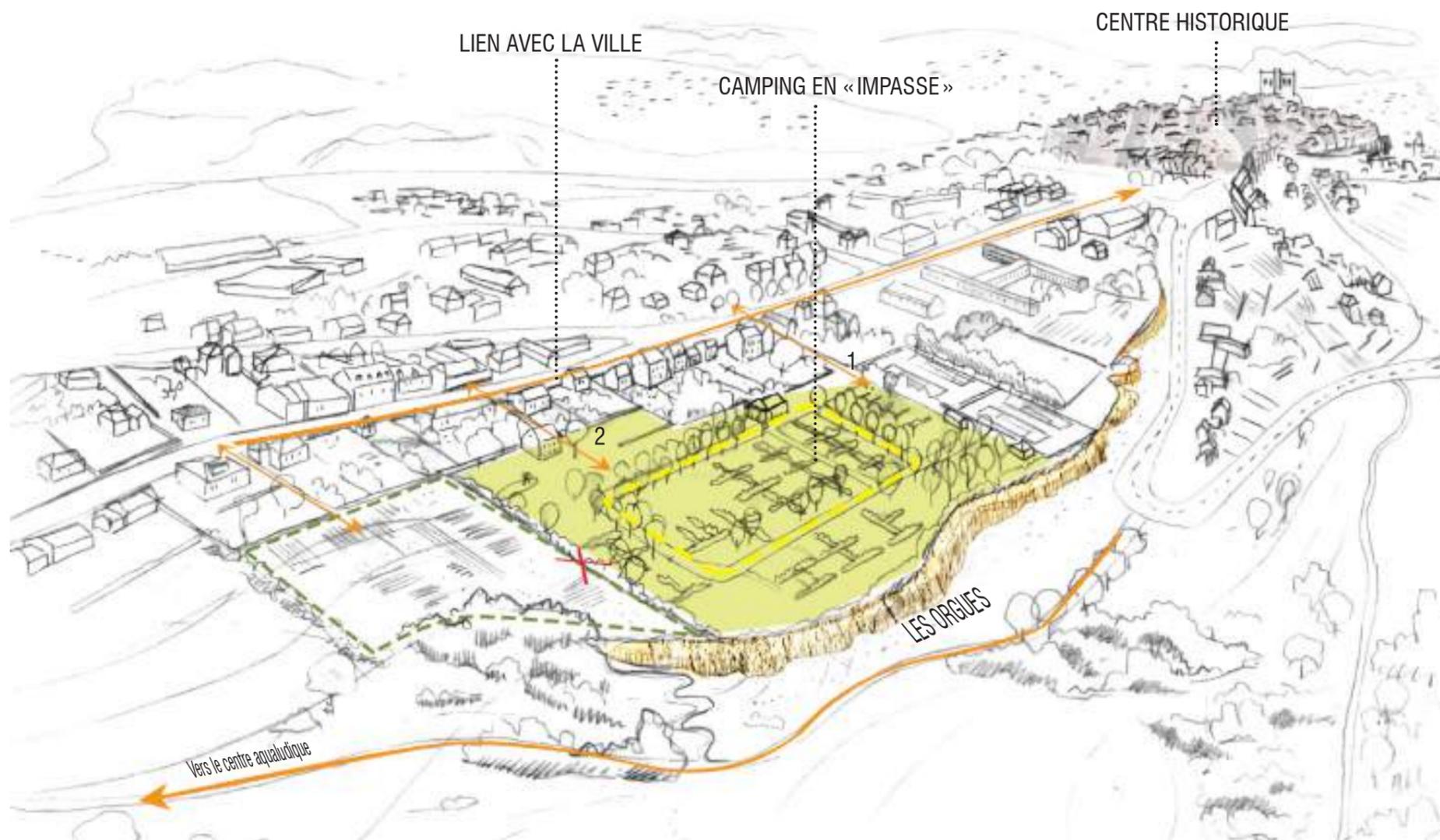
D'autre part, la commune souhaite développer les fonctions touristiques et culturelles des espaces naturels au Sud de la ville et notamment au niveau de la ferme du Colombier. Ainsi, le camping s'inscrit dans un espace à vocation touristique que le projet de requalification doit anticiper.



Extrait du PLU de Saint-Flour : ZAD (Zone d'Aménagement Différé) à vocation touristique et ludique



Camping au centre de pôle d'intérêt touristique



DES LIENS À DÉVELOPPER

Le camping possède plusieurs accès sur l'avenue du Dr Mallet, et ainsi plusieurs liens avec la ville de Saint-Flour. Cependant ces entrées sont peu qualitatives. Une requalification de ces entrées permettrait de valoriser l'image du camping et son inscription dans le tissu urbain.

Alors que le camping tisse des liens avec la ville, il est très fermé sur les espaces agricoles et naturels et ne donne pas d'accès direct aux orgues. Le camping fonctionne plutôt en impasse. Dans l'optique d'un accès privilégié des campeurs au centre aqualudique et un réinvestissement de la ferme du Colombier, la requalification du camping peut anticiper des accès s'ouvrant vers les espaces agricoles. D'autre part un accès aux orgues depuis le promontoire renforcerait la situation privilégiée du camping.



1 — Entrée principale



2 — Entrée secondaire accessible pour des piétons

LIMITES DU CAMPING ET RAPPORT AU PAYSAGE

Les limites du camping sont de différentes qualités.

Au nord du camping, plusieurs murs de pierre créent la limite avec les jardins privés. Ces murs de soutènement sont qualitatifs et créent une trame Est/Ouest intéressante contrastant avec une autre trame Nord/Sud formée par les haies bocagères.

D'autres limites sont moins qualitatives. Les limites grillagées avec les terrains et à l'aplomb des orgues sont perçues de manière brutale. Le rapport au promontoire et au terrain de tennis doit être repensé à la fois pour des questions esthétiques, de diversité d'usages et de sécurité.





Le rapport au mur est à soigner. Souvent visible, il constitue un fond de scène et une limite qualitative pour le camping.



Le rapport au camping est assez brutal. Une allée majeure termine en impasse sur le grillage. Le camping et les terrains de tennis se juxtaposent sans créer d'espace commun entre eux.



La clôture en aplomb des orgues est constituée de deux grillages. Pour des raisons évidentes de sécurité, ces mesures peuvent apparaître nécessaires cependant le rapport au promontoire est à soigner pour valoriser la qualité du camping.



Panorama visible depuis le camping à travers le grillage

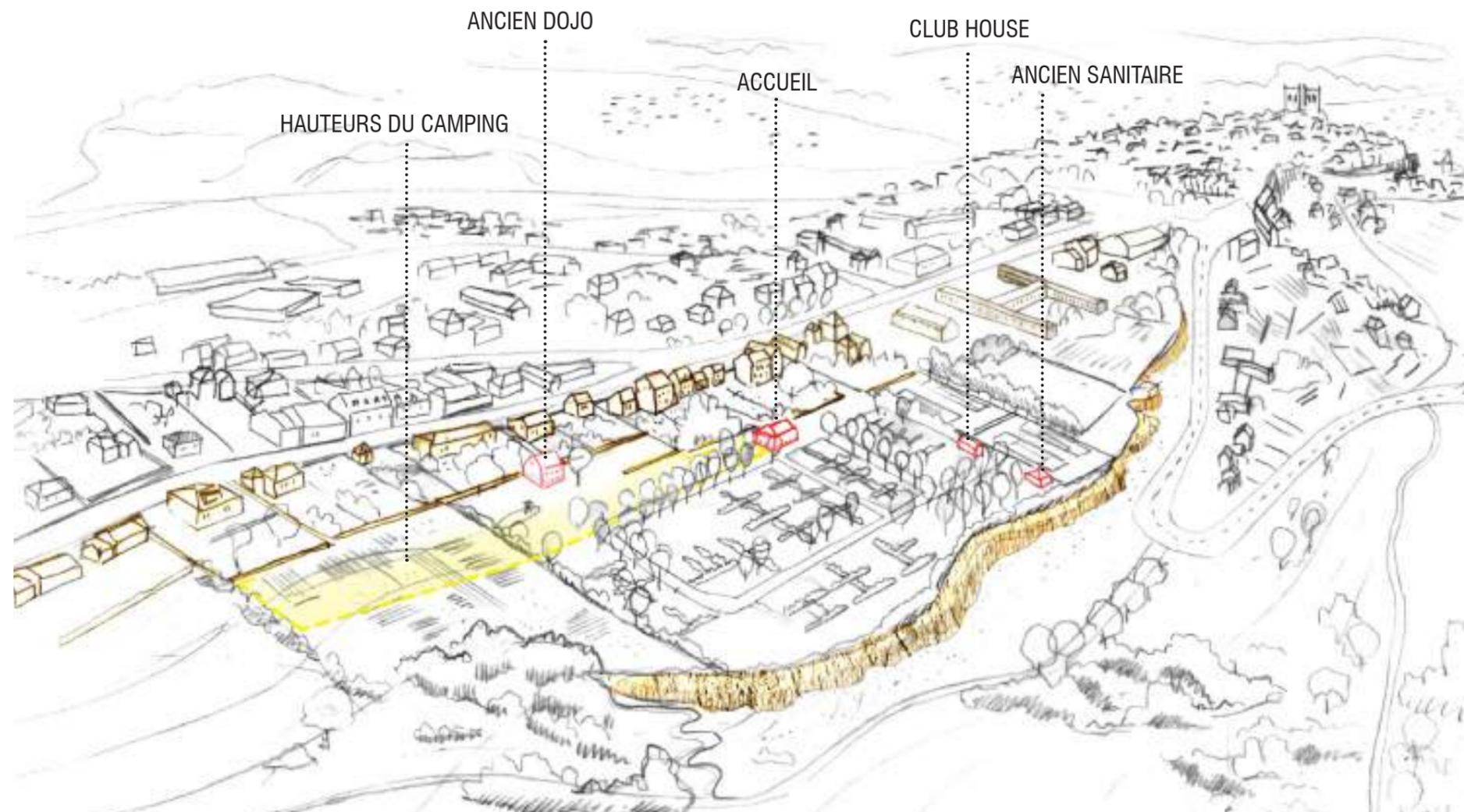
PROGRAMMATION, USAGE DES BÂTIMENTS ET VALORISATION DU PAYSAGE

Une grande partie des bâtiments existants sur le camping sont visibles depuis les espaces agricoles de Saint-Flour. L'installation de nouveaux bâtiments est donc à soigner selon ces perceptions. L'analyse précédente sur la visibilité et les ambiances donnent des pistes quant à la nature de ces implantations. Cependant la réhabilitation des bâtiments existants doit également être questionnée.

Concernant le bâtiment d'accueil et le club house de terrain de tennis. Ces bâtiments paraissent à la fois bien positionnés en fonction de leur usage et de leur impact sur le paysage.

Des sanitaires désaffectés, aujourd'hui utilisés comme lieu de stockage, à l'aplomb des orgues ont un impact sur la silhouette du camping. D'autre part, l'usage qui leur est accordé ne semble pas attaché à l'abri en lui-même. L'éventualité de démolir ce bâtiment peut être envisagée.

L'ancien dojo est lui aussi très visible. Cependant son architecture simple et son positionnement le rapprochent plus du front bâti qui participe à la silhouette du camping. Sur les hauteurs, il profite des meilleures vues. Des usages pourraient valoriser ce bâtiment et participer à la qualité de service du camping : espaces communs, de détente, de jeux...



Accueil



Sanitaire désaffecté



Ancien dojo



Ancien dojo

CONCLUSION DE L'ANALYSE

Finalement, le camping des orgues est en relation avec un patrimoine naturel remarquable. D'une part, cette situation contraint le projet concernant la réhabilitation du camping : risques d'éboulis à proximité de la falaise, qualité exigée à proximité de l'espace inscrit.

Cependant, cette situation privilégiée offre l'opportunité de créer un camping singulier développant une offre de «tourisme à la campagne» de qualité. La position de promontoire est la première qualité du camping. Entre ville et campagne, le lieu bénéficie aussi d'ambiances bucoliques. À proximité du centre historique, des orgues, et du centre aqualudique, le camping est localisé dans un espace tout à fait approprié à sa vocation touristique, qui est à valoriser.

ENJEUX AUXQUELS DEVRA RÉPONDRE LE PROJET

- > Prendre la distance par rapport aux orgues et installer les HLL en considérant les risques d'éboulis et de glissement de terrain, limiter les constructions à l'aplomb des orgues
- > Aménager le camping en cohérence avec les orgues, dans la continuité des jardins privés
- > Valoriser la situation privilégiée du camping, en promontoire sur le paysage
- > Développer des ambiances affirmées dans le camping, briser l'effet de monotonie
- > Développer des liens entre le camping, la campagne, les orgues et le centre aqualudique
- > Revaloriser les bâtiments existants

II/PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les propositions d'aménagement souhaitent développer un projet en harmonie avec les orgues et la lisière urbaine. De fait, l'aspect naturel et bucolique des orgues sera conservé. Le projet du camping s'inscrit dans la continuité des jardins privés. D'autre part, le projet valorisera la situation de promontoire et d'entre ville et campagne qui constitue un fort atout pour le camping.

LES AMBIANCES À DÉVELOPPER

Le projet propose de développer l'ambiance de jardin en s'appuyant sur la végétation existante. L'esprit des campagnes de Saint-Flour entrera dans le camping, jusqu'à l'aplomb des orgues. Ainsi trois ambiances sont développées : le bosquet habité, les parcelles de jardin ouvert, la prairie naturelle.

IMPLANTATION DES HLL

Les HLL seront implantées sur les hauteurs du site au plus proche de la lisière urbaine et en recul des orgues. D'Est en Ouest, les habitations légères se rapprochent des orgues à l'image du tissu urbain de Saint-Flour qui finissent par intégrer les orgues en milieu urbain.

PROGRAMMATION DU CAMPING ET RAPPORT AU PAYSAGE

L'organisation du camping est définie pour favoriser une silhouette urbaine de qualité et valoriser le paysage au sein du camping. Ainsi, HLL, parking, tentes, espaces communs s'agencent pour proposer une organisation fonctionnelle tout en dialoguant avec le paysage de la campagne de Saint-Flour.

1 — COMPOSER LA LISIÈRE ENTRE JARDINS PRIVATIFS ET CHAMPS



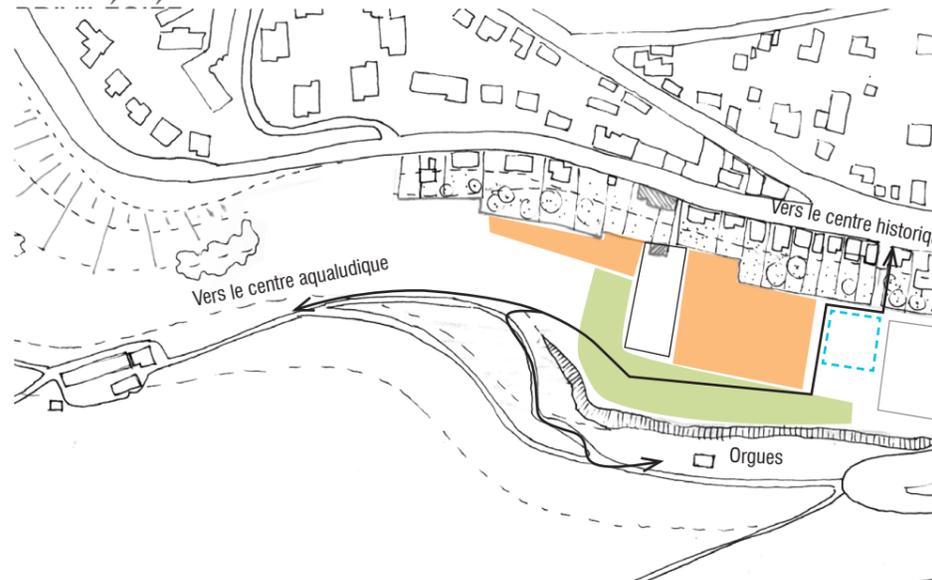
- PRAIRIE NATURELLE : Ambiance des collines autour de Saint-Flour, espace ouvert et enherbé ponctué de haies et de bosquet
- LES PARCELLES DE JARDINS OUVERTS : HLL à l'image de cabane de jardin, parcellaire évoqué par la végétation, valorisation du promontoire
- LES BOSQUETS HABITÉS : espaces plus arboré et ombragé, massifs arbustifs d'aspects naturels, HLL à l'image de cabane de jardin

2 — S'INSCRIRE DANS LA PENTE ET LA CONTINUITÉ URBAINE



- Zone d'implantation des HLL sur les points hauts, avec peu de travail de nivellement
- Orgues : prise de recul par rapport à la falaise
- Ligne de niveau

3 — UN CAMPING AGRÉABLE QUI PROFITE DE SA POSITION



- Zone d'implantation des HLL
- Zone d'installation des tentes
- Espace commun et ludique
- Parking



AVENUE MALLET

ESPACE DÉTENTE

TERRASSE SOLARIUM

PRAIRIE

Allée

Sentier vers le centre aqua ludique

Clôture

Extension possible
ACCUEIL

Allée stabilisée

AIR DE JEUX

CUISINE PLEIN AIR

PARKING
(34 places)

Clôture

Allée stabilisée

L'APLOMB DES ORGUES

Clôture

RECU PAR RAPPORT AUX ORGUES

Clôture

N

0 20M

B

C

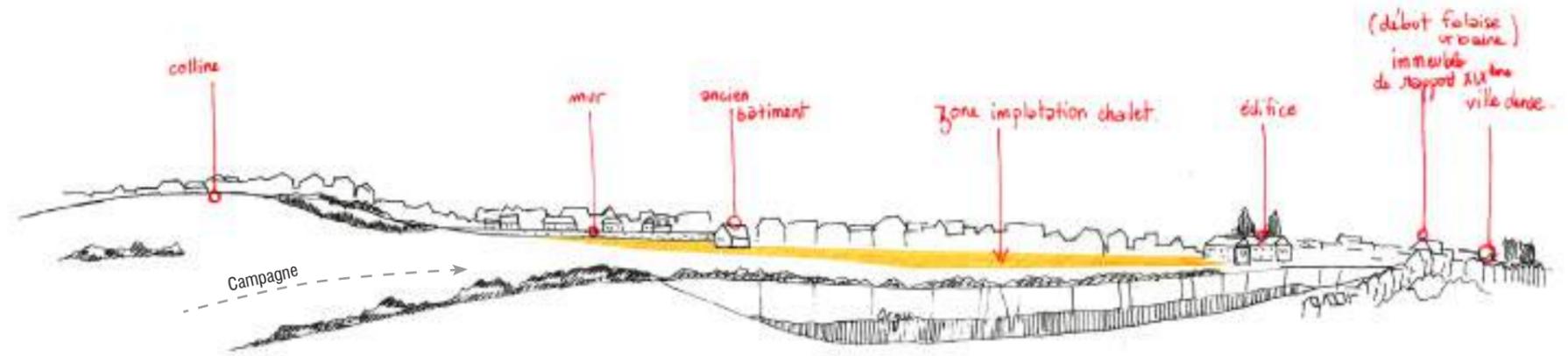
A

B

C

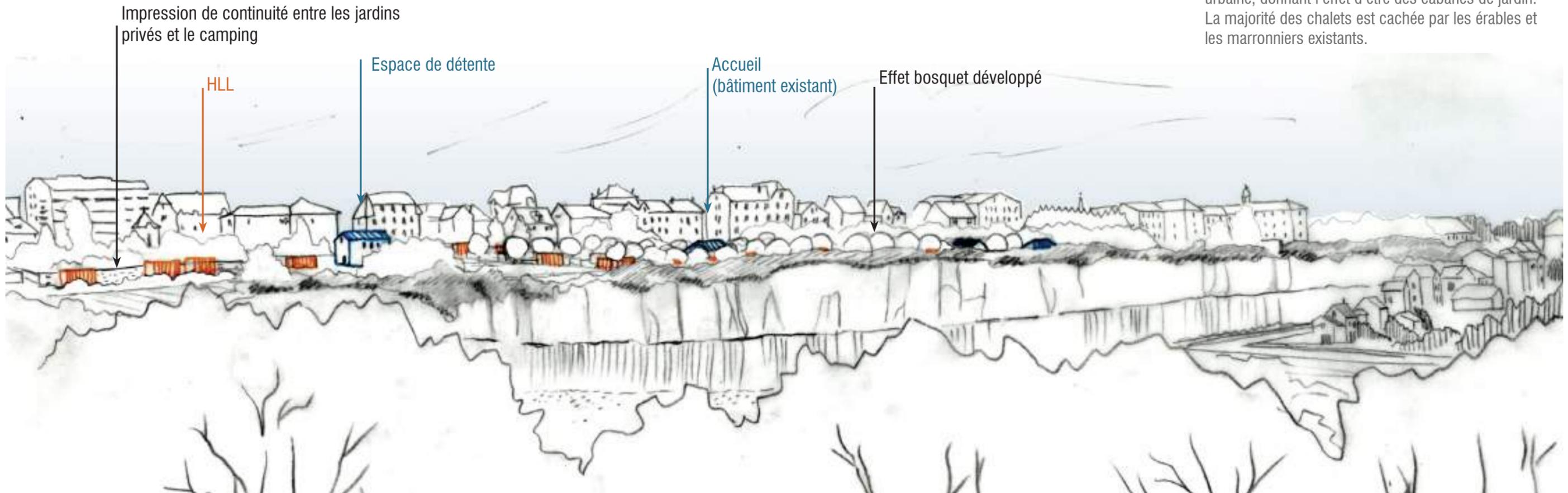
1 COMPOSER LA LISIÈRE ENTRE JARDINS PRIVATIFS ET CHAMPS

Pour composer la nouvelle lisière urbaine une première question s'est imposée à nous, celle de l'implantation des HLL. Grâce à l'observation de la lisière urbaine depuis la campagne autour de Saint-Flour, un espace d'implantation s'est dessiné suivant la logique de lisière urbaine existante. En effet, le tissu urbain de Saint-Flour s'approche de plus en plus des orgues jusqu'à les englober. Ainsi d'Est en Ouest, on observe successivement en lisière : une colline pâturée, un premier mur de pierre, l'ancien dojo, les silhouettes des habitations et un bosquet, un édifice religieux et enfin le centre historique de Saint-Flour. Ainsi les HLL s'installeront dans un mince espace entre la colline et l'édifice religieux. Cette implantation favorise la sensation que la « campagne » s'invite jusqu'au-dessus des orgues.



PANORAMA DEPUIS L'ESCURE

Les chalets s'inscrivent dans la continuité de la lisière urbaine, donnant l'effet d'être des cabanes de jardin. La majorité des chalets est cachée par les érables et les marronniers existants.



PLAN DES MODIFICATIONS APPORTÉES DANS LA VÉGÉTATION EXISTANTE ET DES NOUVELLES PLANTATIONS

La silhouette du paysage des orgues se compose d'un ourlet arbustif à l'aplomb de la falaise, de bosquets sous lesquels s'installent des «cabanes de jardin» et la silhouette des habitations.

Le projet souhaite conserver et développer cette silhouette actuelle.

Cependant l'affirmation d'ambiances différentes dans le camping apparaît importante pour la qualité du camping. La végétation existante est retravaillée en conséquence. Ainsi, trois ambiances se sont créées au sein du camping : le bosquet habité, les parcelles de jardin ouvert, la prairie naturelle.

Chaque ambiance fait l'objet de préconisations particulières.



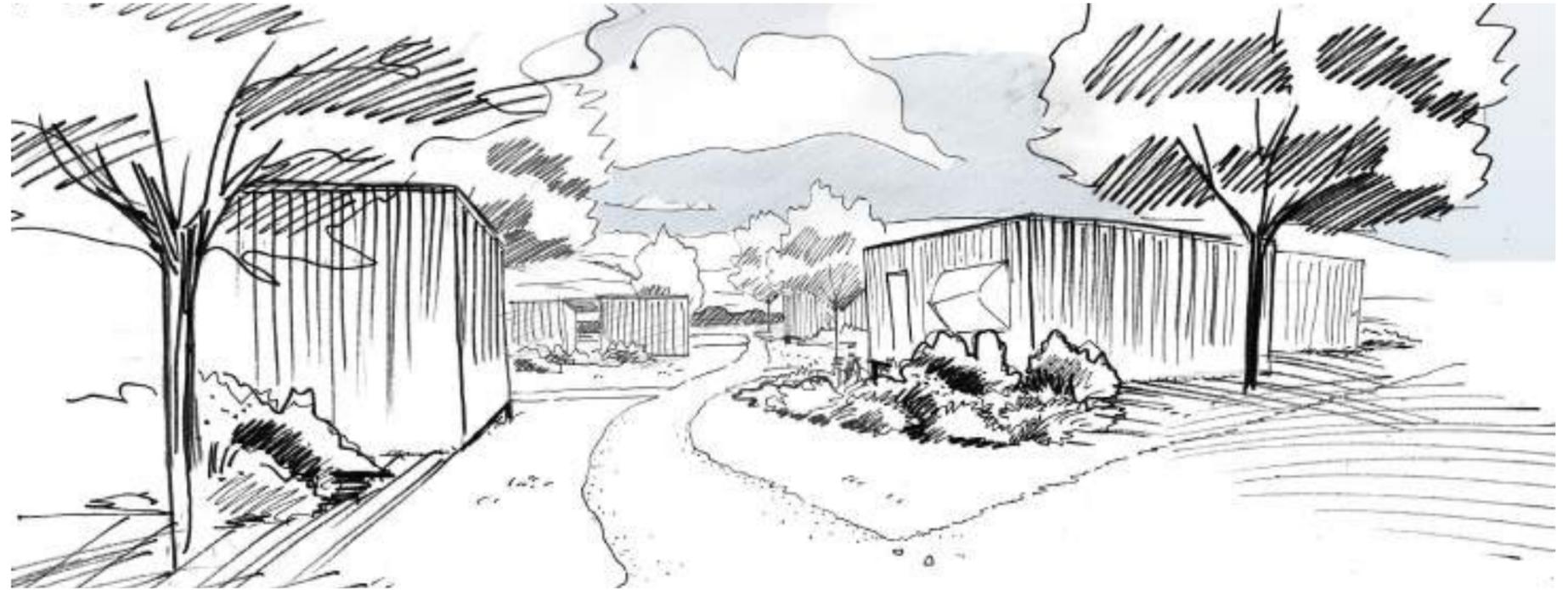
1.1/BOSQUET HABITÉ

L'ambiance de bosquet habité s'inspire de la campagne entourant Saint-Flour. La nouvelle ambiance est développée grâce à la plantation de nouveaux végétaux, mais aussi en s'appuyant sur la végétation existante.

Pour rompre avec les effets d'alignement et créer une sensation de bosquet, certains arbres sont abattus, d'autres sont plantés de manière irrégulière. Une partie des haies existantes sont conservées (Cf. Plan p.21). Cependant, on vient prélever plusieurs linéaires d'arbustes, d'une part pour permettre l'implantation des HLL, mais aussi pour briser l'aspect monotone, et créer des perspectives vers le panorama. Les arbustes conservés et les nouvelles plantations évoqueront des ambiances naturelles de bois clair. Le choix de végétaux devra favoriser la diversité. Les végétaux seront rustiques et de petit développement pour limiter l'entretien.

Les HLL prendront place dans ces espaces arborés de manière groupée. Ils s'organiseront en quinconce pour créer un rythme et limiter la sensation de densité. Les HLL seront liés deux par deux par une pergola sur lesquelles des plantes grimpantes pousseront renforçant ainsi l'ambiance de jardins familiaux déjà évoquée par les architectures en bois.

PLAN DE LOCALISATION DES « BOSQUETS HABITÉS »



VUE SUR UN CHEMIN D'ACCÈS AUX HLL

Le chemin sillonne entre les HLL et s'ouvre sur le panorama. L'allée principale est ainsi rythmée par des ouvertures entre les micro-architectures.

PRINCIPE DE PLANTATION :

> Haie existante conservée :

- Essences à privilégier : les charmes et les troènes, éviter de conserver les lauriers cerises
- Sélection des haies : conserver les haies à proximité des chalets (effet de brise vue par rapport aux voisins), limiter les continuités et les effets de parcelle close, ouvrir les plantations pour créer des perspectives vers le panorama
- limiter la taille stricte pour favoriser le port libre des végétaux (aspect naturel)

> Nouvelle plantation :

- plantation d'arbres de petit développement (5-10m) de manière générale, arbres de haut développement en ponctuation sur les hauteurs du camping de sorte à composer un gradient de hauteurs jusqu'aux orgues
- Les plantations complétant les haies existantes seront composées de petits arbustes, limiter les arbustes à gros développement pour limiter la taille et l'entretien
- La palette s'inspirera majoritairement des essences spontanées de la région de Saint-Flour, des essences ornementales pourront compléter ces palettes de base



À droite : Center Park du Bois des Moutiers, chaque terrasse s'ouvre sur une alcôve végétale.

EXEMPLES D'ESSENCES POUR LES PLANTATIONS DES « BOSQUETS HABITÉS »



Quercus pubescens



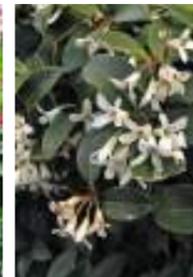
Tilia cordata



Acer platanoides
Acer campestre



Rosa chinensis
'sanguinea'



Osmanthus
burkwoodii



Ruscus aculeatus



Lupinus 'Chandelier'



Euphorbia amygdaloides

2.2/PARCELLE DE JARDIN OUVERT

Les ambiances de « parcelle de jardin » se retrouvent sur les espaces qui ont pour vocation d'être ouverts et de valoriser le panorama sur la campagne de Saint-Flour. Ce sont des espaces très lumineux où les arbres sont absents ou présents de manière ponctuelle. Ces espaces créent un contraste avec les espaces plus arborés des bosquets habités. Ils s'ouvrent sur les champs et évoquent les parcelles de jardins privés.

Ici, les entraves visuelles sont limitées. De fait, les haies existantes sont sélectionnées pour ouvrir l'espace.

L'aplomb des orgues crée une large bande où pourront s'installer les tentes. C'est l'espace de valorisation du promontoire, un espace de recul accompagné d'une clôture de bois confortera la sensation de balcon sur le territoire et créera une limite de qualité pour le camping. Dans cet espace enherbé, les emplacements seront marqués par des potelets en bois section carrée. Les haies existantes direction Nord-Sud conservées évoqueront le parcellaire des jardins privés plus en amont.

Les espaces communs en aval de l'ancien dojo seront ouverts pour une perspective sur le panorama. À cette occasion quelques arbres seront abattus dans les alignements existants. (Cf. Plan p.21).

À l'Est du camping, une trame de petites haies sera créée dans la continuité des jardins privés au Nord du camping.



VUE SUR L'APLOMB DES ORGUES : L'espace ouvert où s'installent les tentes et l'espace de recul par rapport à la falaise valorisent la situation de promontoire du camping

PLAN DE LOCALISATION DE « JARDINS OUVERTS »



Clôtures bois (localisées sur le plan p.21) : Ces clôtures sont rustiques, évoquant l'univers agricole. À l'aplomb des orgues, elles valoriseront le promontoire sur lequel se situe le camping.

PRINCIPE DE PLANTATION :

> Arbre abattu :

- Le long des orgues afin de limiter les effets d'éboulis et valoriser le panorama
- > pour créer une ouverture visuelle depuis l'espace de détente (ancien dojo)

> Haie existante conservée :

- Essences à privilégier : les charmes et les troènes, éviter de conserver les lauriers cerises
- Sélection des haies : conserver les haies direction Nord/Sud, éviter de conserver les haies direction Est/Ouest qui cache le panorama
- limiter la taille stricte, mais privilégier la taille en port libre

> Nouvelle plantation :

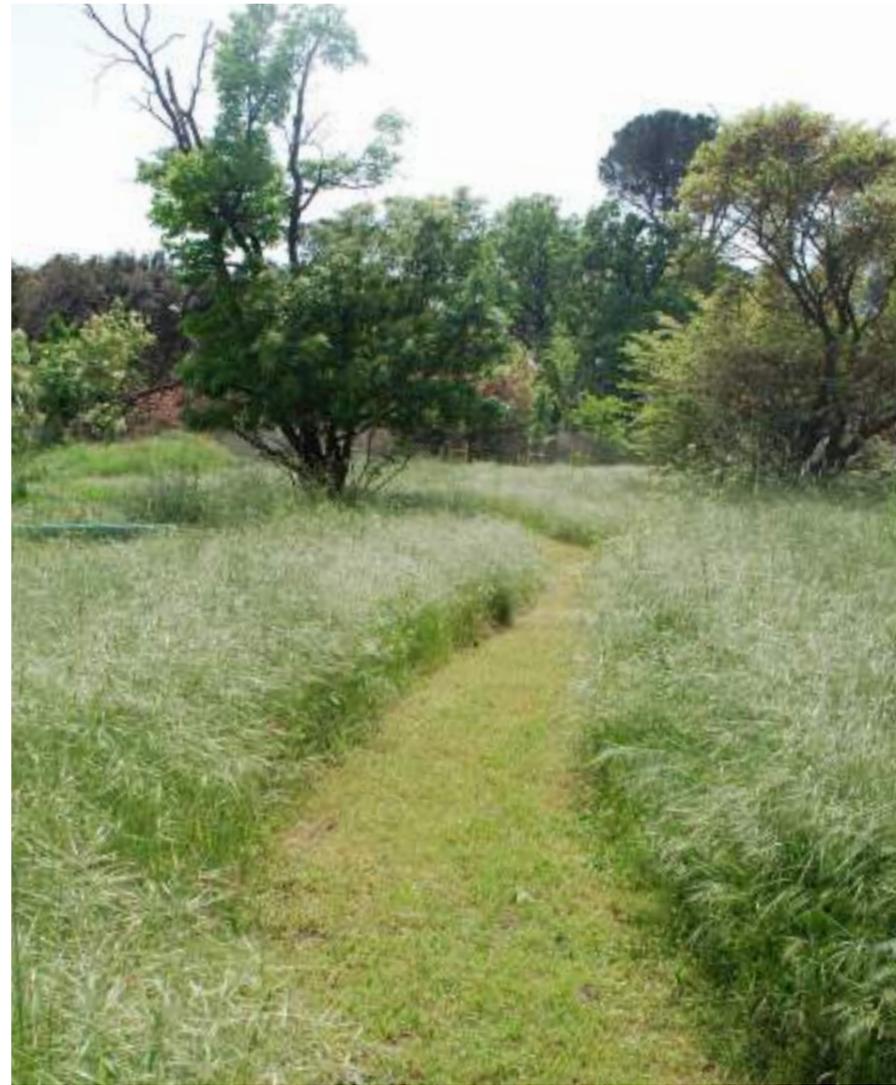
- plantation d'arbres de petit développement (5-10m) de manière très ponctuel
- Privilégier la diversité des essences et ne pas planter de haies monospécifiques, les essences rustiques et spontanées de la région de Saint-Flour sont à privilégier
- Les plantations pour les haies mixtes seront composées d'arbustes à petit développement pour limiter l'entretien (la taille) et créer un effet naturel, l'ensemble de la palette s'inspirera des essences arbustives spontanées de la campagne de Saint-Flour

1.3/PRAIRIE NATURELLE

La prairie naturelle prend place dans les espaces non bâtis ou non dédiés à l'installation de tente. Ces espaces font la transition avec les milieux agricoles et ses champs. Ces prairies sont entretenues par une gestion différenciée, valorisant la biodiversité et limitant l'entretien à l'année.

L'un des espaces de prairie se situe à l'aplomb des orgues. Il définit un espace de recul permettant une mise en sécurité des orgues. Dans le même temps, il crée une limite de qualité composée de la clôture en bois, de la prairie puis de l'ourlet arbustif régulièrement entretenu.

Le second espace de prairie prend place dans les anciens jardins familiaux. À l'inverse du recul par rapport aux orgues, cet espace est accessible aux vacanciers. La prairie est traversée du chemin d'accès créé pour rejoindre le centre Aqualudique ou le pied des orgues. Par la gestion différenciée les chemins, des alcôves occupées de mobilier peuvent être créées à la guise des gestionnaires d'une année sur l'autre. Ouvert sur le paysage, cet espace peut être à la fois un départ de promenade et un lieu de détente à l'écart de l'animation du camping.



PLAN DE LOCALISATION DES « PRAIRIES NATURELLES »



PRINCIPE DE PLANTATION :

> Gestion des arbres et arbustes existants :

- A l'aplomb des orgues : il est conseillé d'abattre les arbres à l'aplomb de la falaise pour limiter les éboulis, un entretien de l'ourlet arbustif est préconisé tous les 3 ans pour limiter les développements d'arbres et d'arbustes trop imposants
- Sur les anciens jardins familiaux : les arbres et haies arbustives sont conservés. Des ouvertures dans la végétation existantes doivent être prévues pour la création de chemins.

> Gestion différenciée des prairies

- Une fauche annuelle est suffisante au 1er juillet pour maintenir un milieu ouvert
- Une seconde fauche éventuelle peut être pratiquée au 1er septembre (cas de valorisation de la fauche)
- La gestion différenciée favorisera un milieu ouvert propice au développement de la gagée de Bohême.

À gauche : Un chemin créé par la gestion différenciée

À droite, en haut : Une alcôve avec du mobilier transportable installé dans une prairie naturelle

À droite, en bas, la clôture à mouton (Cf. plan p.21)

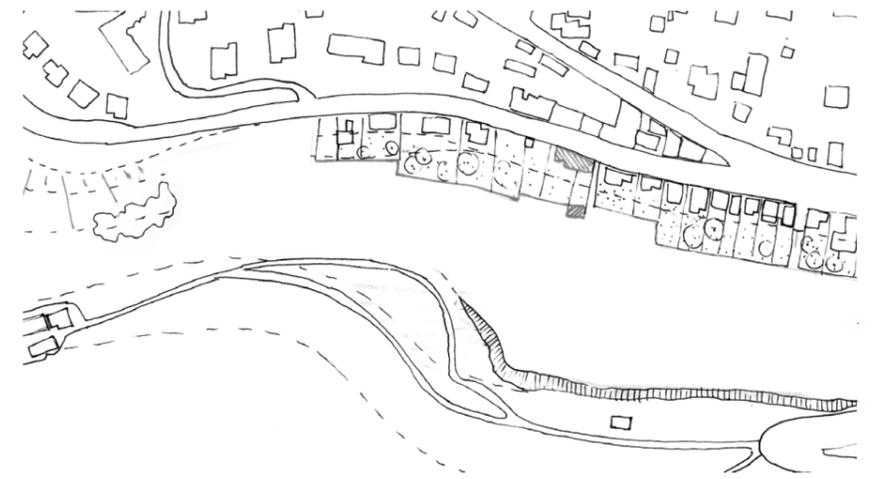
2 S'INSCRIRE DANS LA PENTE ET DANS LA CONTINUITÉ URBAINE

Les HLL sont installées sur les hauteurs de la parcelle pour être au plus proche du tissu urbain et pour profiter au maximum de l'ouverture sur la campagne. L'implantation, accompagnée des ambiances développées par le projet d'aménagement, permet d'intégrer les 29 HLL dans le paysage des orgues.

D'Est en Ouest, la densité est de plus en plus forte. Cette implantation suit la logique urbaine du tissu bâti de Saint-Flour comme expliqué précédemment. Les différentes ambiances proposées par le projet accompagnent cette densité : les espaces les plus denses sont sous les bosquets et donc moins perçus, alors que les espaces plus ouverts, et plus visibles sont moins denses.

Chaque micro-architecture s'installe sur le sol existant, un travail de nivellement léger est à prévoir à l'Est de la parcelle pour créer une allée et installer deux chalets. Grâce à des fondations sur pilotis, les micro-architectures s'adaptent aux terrains naturels. Les zones les plus pentues sont cependant à retravailler. Ainsi deux plateformes sont à créer à l'Ouest du camping afin de créer une voie d'accès et d'installer plusieurs HLL.

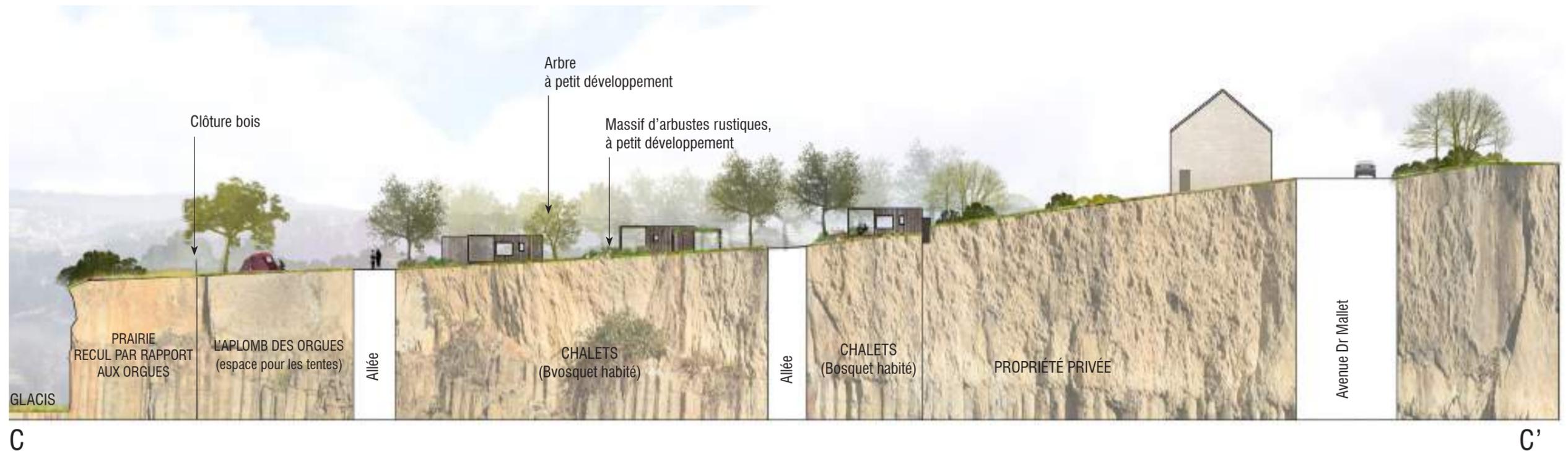
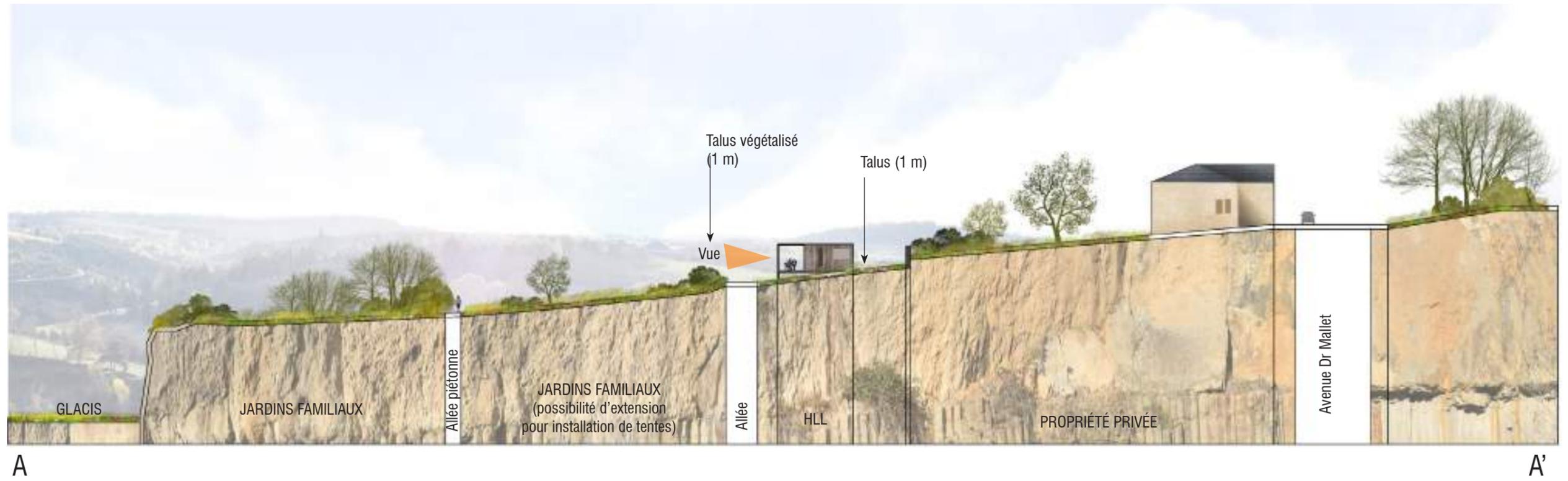
- Zone d'implantation des chalets sur les points hauts
- Orgues : prise de recul par rapport à la falaise
- Ligne de niveau



ESQUISSE



- Arbre existant
- 875.00 Altimétrie existante
- 876.50 Altimétrie projet
- Haie conservée
- Zone à terrasser
- Bâtiment détruit

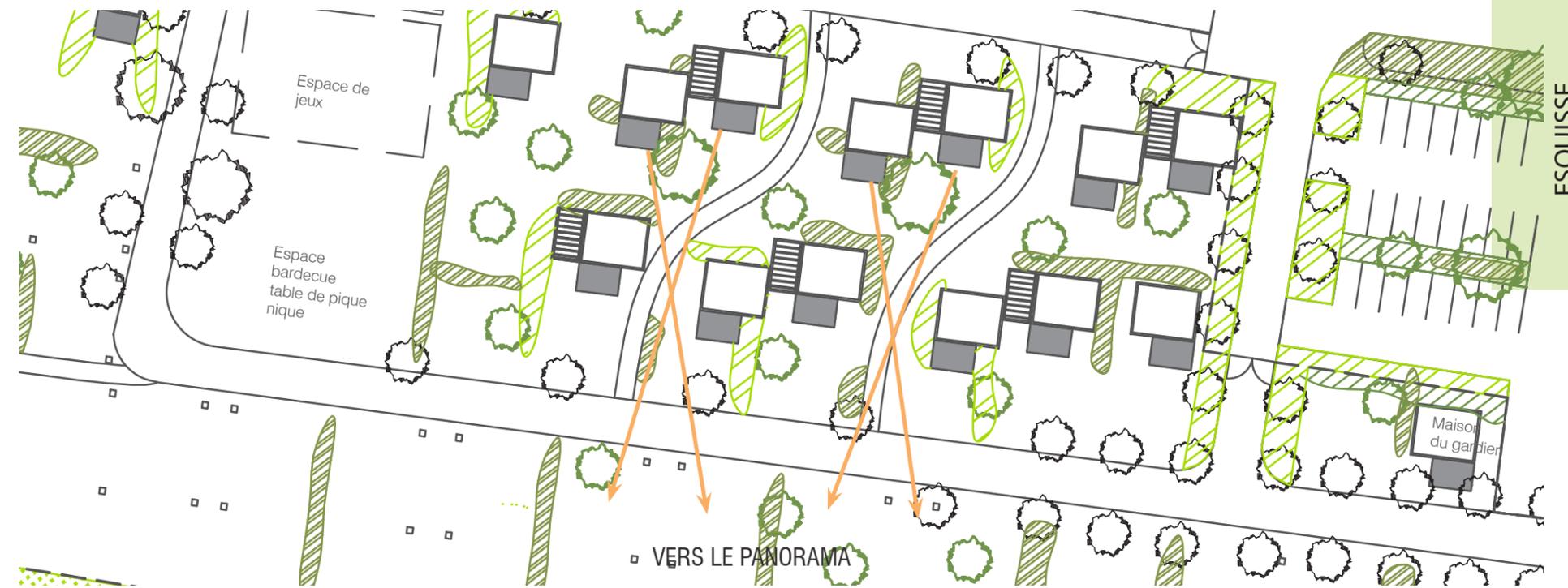


L'organisation des HLL est pensée pour valoriser les vues sur le paysage depuis chaque habitation de loisir et pour évoquer l'univers des jardins.

L'organisation groupée et alternée permet de ménager des vues vers le paysage et de limiter l'effet de la densité (Cf. Schéma ci-contre). Les HLL sont associées deux par deux et décalées les unes par rapport aux autres. La disposition en quinconce limite la covisibilité entre voisins.

Des terrasses en bois sont installées au Sud des habitations légères. Ainsi chaque HLL bénéficie du soleil et du panorama. Les bordures de ces terrasses sur pilotis seront soignées grâce à un habillage en bois.

L'architecture des HLL est conçue pour évoquer l'ambiance de jardin voulu par le projet d'aménagement. Le bois est le matériau de prédilection pour répondre à cette intention. Une pergola permettra de grouper deux HLL et aura une fonction de rangement extérieur. Des plantes grimpantes grimperont sur la structure. Elles participeront à l'ambiance jardinée. Les toiles, éventuellement utilisées pour créer un ombrage, seront de couleur taupe, grise ou brune (RAL1019, 7006 ou 8025).



ESQUISSE

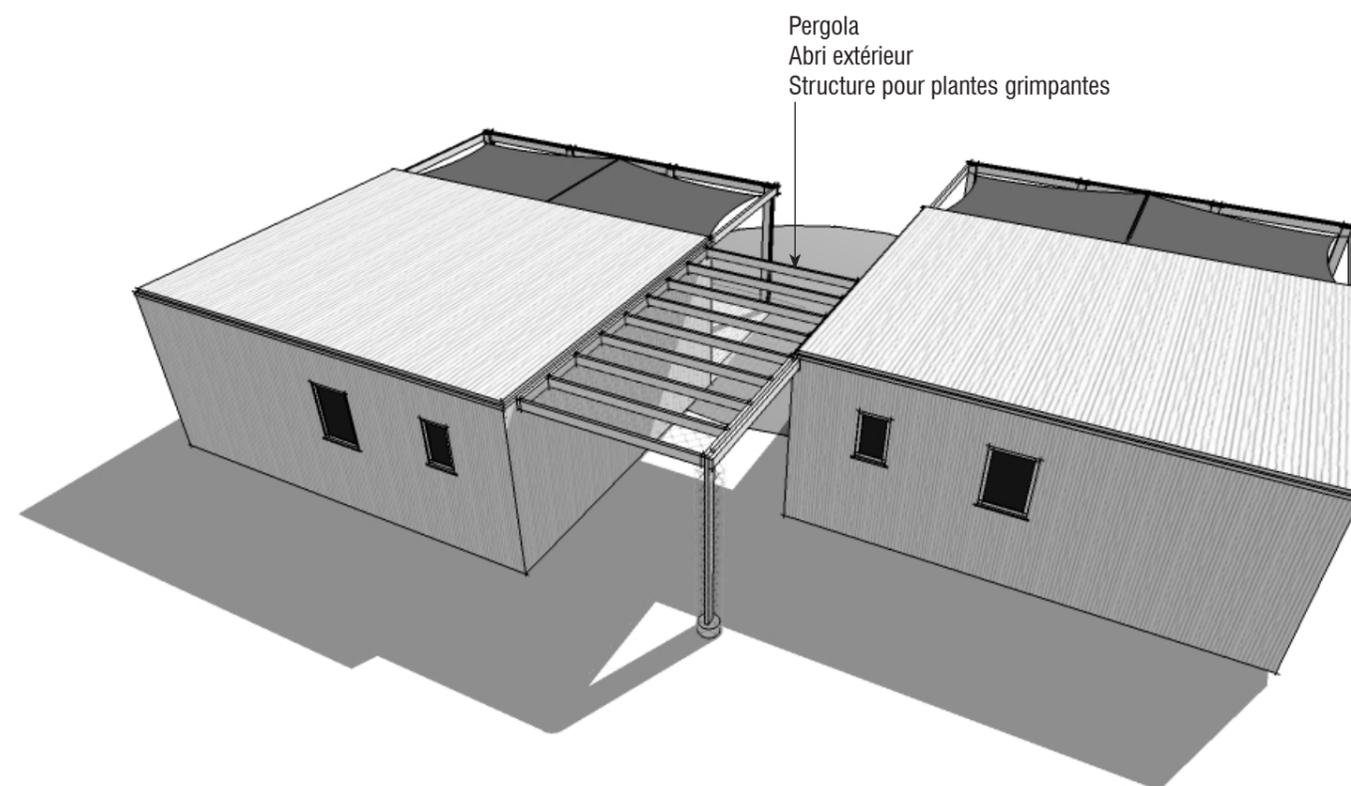
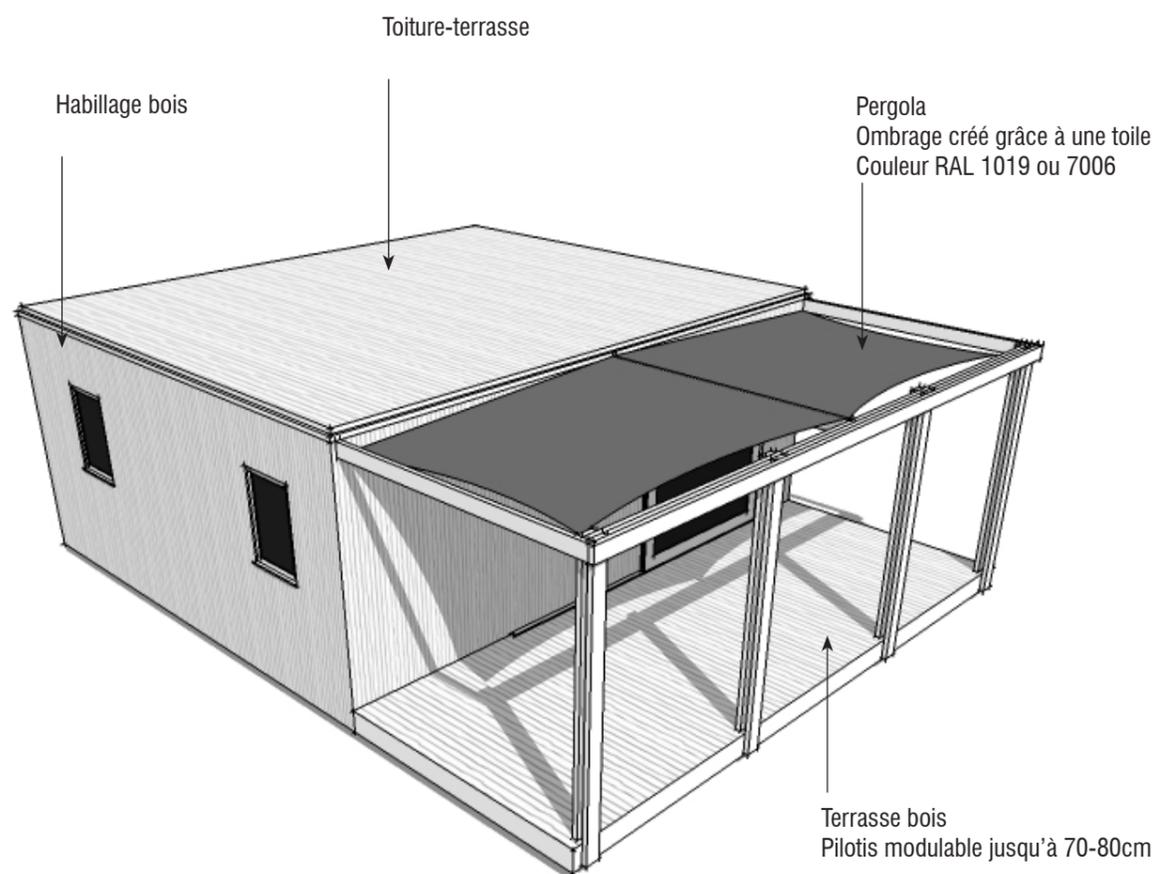


En haut : Zoom sur l'organisation des HLL entre eux

En bas à droite : Les chalets en quinconce chez Center Park

En bas à gauche : HLL sur pilotis





En bas à droite : Pergola en bois à structure simple, sur laquelle pousse des grimpantes, éviter l'habillage en canisse ou en toile qui dépérissent rapidement du fait du soleil et des intempéries.

En bas à gauche : Terrasse bois sur pilotis (70-80cm de haut) lorsque le HLL s'inscrit dans la pente. Le retour est habillé à la verticale de bois sur deux largeurs de latte. La finition permet d'apporter de la qualité à la terrasse.



3 UN CAMPING AGRÉABLE QUI PROFITE DE SA LOCALISATION PRIVILÉGIÉE

L'ensemble du camping est organisé pour profiter au maximum de la situation de promontoire exceptionnelle. L'implantation des HLL et des tentes est prévue en ce sens comme vous avez pu le percevoir précédemment. Les espaces ouverts destinés au campement privilégient une ouverture sur le panorama.

Les autres éléments de programme sont également pensés pour répondre à l'enjeu de préservation et de valorisation du patrimoine naturel des orgues.

Le parking est notamment implanté près de l'entrée sous le couvert d'arbres et s'intègre à l'ambiance de bosquet habité.

Le bâtiment d'accueil garde sa fonction. On peut envisager des extensions de ce bâtiment pour répondre à certains besoins du camping.

L'ancien dojo est également réinvesti pour créer un espace de détente. Ce bâtiment jouit de la meilleure vue sur le territoire. Il s'ouvre sur des espaces communs accueillant une terrasse, un solarium, des espaces de jeux et un espace de barbecue et de pique-nique.

Ces espaces communs construisent une perspective entre deux bosquets, orientée vers le panorama. Ils ont également une position centrale permettant de créer un véritable lieu de rencontre pour les vacanciers.

Les allées principales du camping sont conservées. Deux chemins sont réalisés, l'un permettant de desservir les HLL à l'Est de la parcelle et l'autre traversant la prairie naturelle également à l'Est, et rejoignant le centre aqualudique.

- Zone d'implantation des HLL (29 habitations de loisirs)
- Zone d'installation des tentes (30 emplacements de 80 m²)
- Espace commun et ludique
- Parking (34 places)

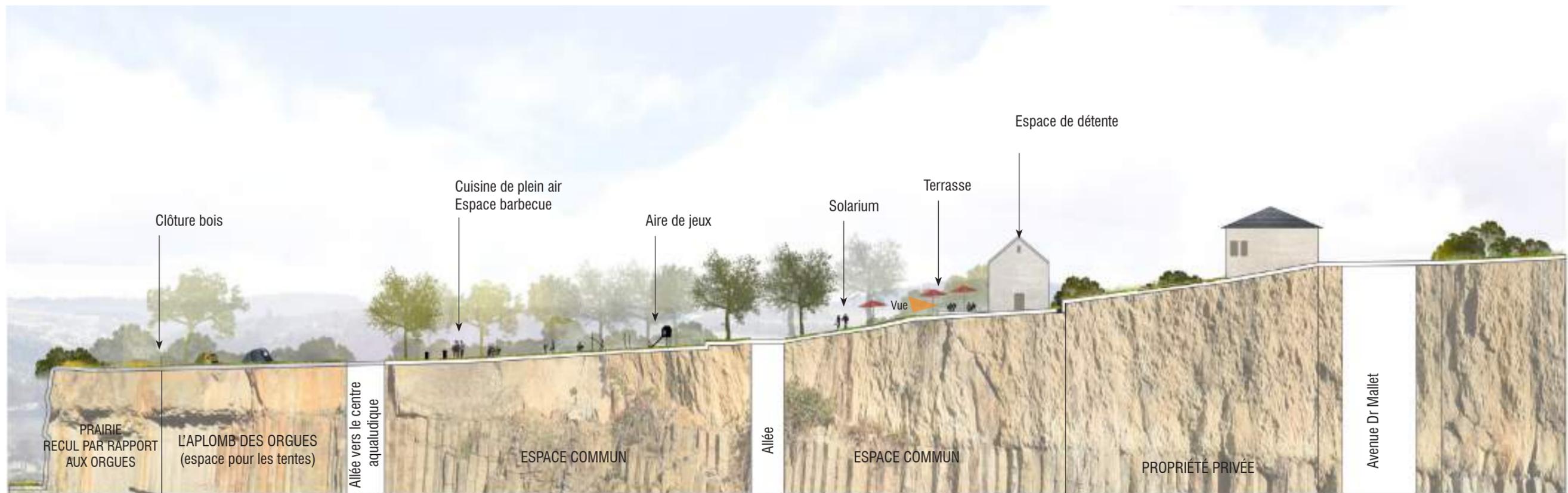


ESQUISSE





VUE SUR L'ESPACE COMMUN
 Un grand espace commun est placé au centre du camping. Les deux zones d'implantation des HLL s'organisent autour de lui. Dans la pente, il s'ouvre sur la panorama.



B

B'

SOLARIUM ET ESPACES COMMUNS DE DÉTENTE

Face à l'ancien dojo réhabilité en espace de détente, le terrain est pentu. De fait, une terrasse peut être aménagée où les vacanciers pourront se désaltérer à l'ombre de parasols.

Plus bas, un solarium pourra être installé. Un mobilier en bois inscrit dans la pente peut être proposé à cette occasion. À proximité des vaporisateurs sur une plateforme en bois seront à la disposition de tous et pourront amuser les enfants.

Un espace de cuisine en plein air sera installé plus bas, à proximité des espaces de campement. Ici, des barbecues libre-service et des tables de pique-nique seront disposés dans l'espace enherbé.

JEUX D'ENFANTS

Les jeux d'enfants seront composés de matériaux naturels (bois, sable, éventuellement blocs de pierre). Les couleurs vives doivent être impérativement évitées car elles seront directement visibles depuis la campagne de Saint-Flour. Ainsi, les jeux d'équilibre en bois, les fabriques à sable et petite cabane en bois sont à favoriser pour la création des espaces de jeux.



En haut, à droite : Mobilier «transat» inscrit dans la pente
En haut à gauche : Vaporisateur sur plateforme en bois
En bas à droite : jeux d'équilibre en bois
En bas au centre : Cabane en bois
En bas à gauche : Jeux de la Fabrique à sable